Cour du Banc de la Reine Montreal

Procès de Bureau

Témoignages de Fahey et Neagelé

La monotonie du procès de Bureau a été rompue hier matin par la nouvelle que Naegelé et Fahey devaient être temoins de la défense. La chose avait été décidée samedi, mais le plus profond silence avait été gardé.

Hier matin, des quatre heures, le grand connétable Bissonnette, le député grand connétable son fils et le constable special Champagne, sont partis avec deux voitures pour Saint Vincent de Paul.

Les deux ex-détectives, qui venaient de sortir de leurs cellules, ont été fort surpris d'apprendre qu'ils devaient venir a Mont réal.

Sur l'intervention de M. Greenshield, l'un des avocats de la Couronne, on leur épargna l'humiliation de paraitre en Cour avec le costume du penitencier.

Ils se revétirent de leurs habits ordinaires et s'embarquerent, Naegelé sous la garde du grand connétable Bissonnette, et Fahey avec Champagne et le jeune Bissonnette.

Par une permission spéciale, les deux voitures s'arrêterent vers huit heures en face de la demeure de Fahey. Ce dernier arrêta quelques instants voir sa femme qui est dangereusement malade. Elle a donné le jour à un enfant, il y a environ une semaine. Le malheureux père, à la vue de son épouse et du petit cherubin, fondit en larme. Comme on peut se l'imaginer, l'entrevue fut déchirante et imprévue pour la malade.

Apres quelques paroles d'encouragement entre les deux époux, ils se séparerent. Naegelé n'ayant aucune raison spéciale, n'eut pas la permission de debarquer et attendit dans sa voiture le retour de son compagnon.

Les deux détenus furent logés dans une cellule du Palais de Justice, à 8.30 a. m., avec défense de communiquer avec aucune personne. Ils ont été conduits de Saint Vincent, les chaines aux poings et aux pieds.

Le grand connétable Bissonnette dit que tous deux paraissent tres abattus ; surtout Fahey, qui cependant, dans le cours de la conversation, faisait entendre de grands éclats de rire, mais d'une voix presque caverneuse.

La cour criminelle s'ouvrit vers dix heures, et le procès de Bureau continua. La Couronne termina sa preuve, puis les témoins de la défense furent appelés.

NAEGELE DANS LA BOITE

Vers 12.15 p. m. Naegelé, le premier témoin de la défense apparut en cour, sous la garde de trois constables.

Il portait un pantalon pâle et un habit brun avec carreaux noirs. " Ce n'est plus le même " disait la foule surprise en l'apercevant. En effet, sa longue moustache noire est disparue et ses cheveux sont rasés tres court. Soit par l'effet de ce changement, ou pour cause de maladie, il semble plus pale que d'habitude et a la figure gonflee.

A tout instant, il est pris d'acces de toux qui ne prouvent rien de bon pour sa santé.

Il donne alors son témoignage que nous avons déja publié en entier et parle particulierement des aclasements de Bureau dans cette affaire.

" C'est moi, dit-il, qui, le 6 ou le 7 décembre, ai etc cherché Bureau au poste de police, pour le conduire dans la chambre No 14 de l'hôtel Richelieu. Je lui avais fait la leçon avant de sortir. On se réunit à la chambre ou l'on rencontra Craig alias Maxwell et Wilson. J'avais déja signalé ce dernier à Bureau.

" Comme je lui avais enseigné, dans la chambre, Bureau, en pointant du doigt Craig, dit à Wilson : " Est-ce que cet homme est aussi bon voleur que vous, etc. ?" Bureau a été là cinq minutes et est retourné."

Le prisonnier n'a pas dit là qu'il avait été obligé d'entrer lui-même dans la voûte pour aider à Wilson à briser les boites ni de frapper dans la porte pour le mettre sur ses gardes.

Naegelé proteste encore de son absence au guichet de l'operateur de télégraphe Nelson, entre midi et une heure, le 30 octobre dernier.

Il ajoute :

"J'ai dit quelques paroles a Bureau, lui montrant le portrait de McNealy et lui demandant de surveiller cet individu.

" Le plan de Fahey, que je ne connaissais pas en detail, était d'arreter ces deux voleurs américains le samedi soir. On avait retenu l'aide du sergent Richard et pris d'autres precautions.

" Nous avons été arrêtés la veille."

Au sujet de la clef de la voûte qui aurait été prêtée par Bureau, Naegelé nie complètement.

FAHEY DANS LA BOITE

John Fahey est le premier temoin après l'ajournement.

L'ex-détective porte encore sa barbe, sa moustache et ses cheveux d'une certaine longueur. Il a la figure boursouflée et excessivement pâle.

En montant dans la boite, il était un peu nerveux :

Q—Vous avez connu le nommé Wilson ?

R—Oui, monsieur.

Le témoin expliqua qu'il avait un bureau de détective à Montreal et qu'il a appris le vol le lendemain du vol.

Quelques jours plus tard, il rencontra M. Wainright, gerant, et lui communiqua ses soupçons. " Je lui offris, dit-il, de travailler la cause à condition qu'il paierait les dépenses dans le cas de réussite.

" Naegelé est mon beau-frere, et je l'ai employe plusieurs fois dans différentes causes.

" Il était entendu d'avance que Bureau devait venir à la chambre No. 14 de l'hôtel Richelieu. Naegelé suivait mes instructions.

" Le rôle de Bureau dans la chambre a été joué avant mon arrivée. Après mon arrivée, quelques paroles seulement ont été échangées et il a été quelque peu de temps seulement.

" En ma présence, il a été dit quelque chose du vol du Grand Tronc, mais je ne me rappelle pas de quoi.

" Nous voulions gagner la confiance de Craig, pour l'arrêter en flagrant délit le samedi soir. On a été arrêté la veille.

" On lui faisait voir que nous avions participé au vol du Grand Tronc.

" Bureau ne m'a jamais remis la clef de la voûte dont il était gardien ; il ne l'a jamais remise à quelqu'un de ma connaissance."

EFFRAYÉ DES JALOUX.

Le témoin parle ensuite du vol, dans le sens déja publié. Au sujet du choix du sergent Richard pour l'aider, il dit : " J'ai choisi Richard, parce qu'il était bon officier et était sergent d'un poste éloigné du centre, où certains jaloux m'auraient nui."

A M. Geoffrion—" Lorsque j'ai parlé à M. Wainright, je soupçonnais quatre differents individus ; je soupçonnais Wilson pour d'autre chose. En novembre, mes soupçons se sont concentrés sur lui ; j'ai dit à Naegelé que ce Wilson était un menteur et probablement un voleur de profession."

Fahey dit ensuite qu'il cherchait des voleurs des Etats-Unis, qu'il attendait à Montréal, et que s'il les prenait, ce serait une bonne affaire. Il lui laissait entendre que lui-même était détective et ex-acteur.

LA CORRESPONDANCE FAHEY-WILSON

Q—Etiez vous en correspondance avec Wilson ?

R—Oui, monsieur. Je lui ai envoyé deux ou trois lettres.

Les trois fameuses lettres qui ont soulevé tant de discussion dans le procès Fahey, lui sont alors exhibees. Le temoin devient nerveux et les examine avec distraction, puis avoue à M. Geoffrion que ces lettres ont été écrites par lui. Elles sont alors lues au jury sur qui elles font une impression apparemment peu en faveur de l'accusé Bureau.

" C'est à la demande de Wilson, " continue le témoin, " que je lui ai envoyé un journal et les lettres, pour faire voir qu'il était en bons termes avec moi. Il était entendu que je ne les signerais pas."

M. Geoffrion—Avez-vous l'habitude de ne pas signer vos lettres ?

Le témoin—On prend toutes sortes de moyens pour attraper un voleur.

Q—Devant le magistrat, avez-vous reconnu ces lettres comme venant de vous ?

R—Lorsque j'ai comparu, j'ai vu qu'une conspiration bien montée était ourdie contre moi et je n'ai voulu rien dire avant de voir mon avocat.

La défense s'objecte à la répetition de cette question, attendu que Fahey alors accusé, n'était pas appelé à admettre ou répudier ces documents.

" Fahey répond alors qu'on ne lui a rien demandé à ce sujet, mais qu'il a dit à quelqu'un que si ses avocats lui permettaient de parler, l'affaire serait vite réglée.

M. Geoffrion—A votre procès en cette cour, vos avocats, sous vos yeux et de votre consentement, ont-ils cherché à démontrer que ces lettres n'étaient pas de vous?

La défense s'objecte à cette question comme illégale.

Objection maintenue.

Le temoin explique au sujet du rapport qu'il devait faire au magistrat, qu'il ne lui parlait de ses causes que pour avoir des mandats d'arrestation.

Fahey dit ensuite qu'il ne croit pas que ce soit Wilson qui ait commis le vol, mais ses complices.

Lorsque l'ex-detective descendit de la boite, le capitaine Léger, qui assistait à la seance, lui tendit la main et pleurait à chaudes larmes. On sait que ce vieux citoyen a été le protecteur de Fahey.

Le constable Senécal est ensuite assermenté ; il est allé dans la cellule de Bureau le matin qui a suivi l'arrestation, et Bureau était ivre. Il est positif de ce fait.

La cour s'ajourne à 10 heures ce matin.

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUEBEC 4

La séance est ouverte à 3 heures.

Les bills suivants sont présentés :

Acte pour amender la section 257 de l'acte electoral de Quebec.—M. Leblanc.

Acte concernant les manufactures de beurre et de fromage.—L'honorable M. Mercier.

Acte concernant la protection des chevaux contre les maladies de la morve et du farcin.—M. Robidoux.

En réponse à M. Faucher de Saint-Maurice, l'honorable M. MERCIER dit que le gouvernement n'a pas l'intention de révoquer l'acte du service civil ; au contraire, ceux qui n'ont pas déja subi d'examen devront en subir.

En réponse à l'honorable M. Blanchet, l'honorable M. MERCIER dit que le fond de pension et retraite des instituteurs se monte à $159,600 et 193 instituteurs en dépendent actuellement.

En réponse à M. Hall, l'honorable M. MERCIER dit que le gouvernement n'a pas l'intention d'abolir la charge de prevot des incendies à Montréal.

L'honorable M. MERCIER, appuyé par l'honorable M. TAILLON, propose que l'assemblée législative de Québec soit représentée à la dix-septieme convention annuelle des Canadiens-français des Etats-Unis, a Nashua, les 26, 27 et 28 de juin courant, et que les délégués soient MM. David et Faucher de Saint Maurice.

MM. TAILLON, DAVID et FAUCHER DE SAINT-MAURICE parlent en faveur de cette proposition, qui est adoptee à l'unanimité.

M. DAVID demande copie d'un ordre en conseil et de la proclamation concernant la nomination de deux juges additionnels a Montreal. Il dit que le gouvernement fédéral n'a nommé qu'un seul de ces deux juges.

L'honorable M. MERCIER dit qu'il a raison de croire que le second juge sera nommé bientot.

L'état de choses actuel, à la cour de Circuit, est intolérable, et principalement depuis l'année derniere, pendant laquelle 13,000 causes sont venues devant cette cour.

Il propose que la loi soit amendée relativement à la cour de circuit par la nomination de deux magistrats de district avec salaire annuel de $3,000, au lieu d'un juge de la cour supérieure.

Le palais de justice a Montréal est aussi trop petit. Il n'est peut etre pas de bonne économie d'ériger une annexe sur le site du Château de Ramezay ; mais rien n'a été décidé à ce sujet et ne le sera avant que l'opinion de cette chambre soit connue.

L'honorable M. TAILLON dit que le nombre des juges a Montréal pour la quantité d'ouvrage dans les cours, est trop limité.

On a fait allusion ici a la rumeur qu'il serait nommé a un poste de juge ; mais il n'a pas en encore connaissance d'un tel fait.

M. DAVID dit que l'on est prêt à Montréal d'accepter l'honorable M. Taillon pour ce poste.

L'honorable M. TAILLON répond qu'il a horreur de la responsabilité.

Il est opposé à l'érection d'un nouveau palais de justice à Montréal au coût d'un million de piastres lorsqu'un édifice solide et suffisant pour tous les besoins d'une cour siégeant sur le site de l'église Saint-Gabriel peut être érigé au coût de $200,000 tout au plus. Cette propriété a ete acquise par le gouvernement et doit être affecte à cet usage.

A six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. LEBLANC demande copie de la correspondance entre les différentes municipalites du comte de Shefford, touchant le fonds d'emprunt municipal.

Il dit que dans la dernière lutte électorale dans le comté de Shefford, on a répété de toutes parts que le gouvernement remettrait $300,000 aux municipalités et ce fait a été même annoncé dans les journaux.

Si cela est vrai, M. Leblanc demande la même faveur pour le comté de Laval.

L'honorable M. MERCIER dit que le gouvernement déposera les documents demandés. Le comté de Shefford a pris les débentures du gouvernement et les a transmises à la compagnie du chemin de fer de Chambly. Le gouvernement a régie avec le conseil de comte et a reçu comme quittance les débentures de la compagnie du chemin de fer au montant de $215,000.

Le comté de Laval ne sera pas oublié dans les faveurs du gouvernement.

L'honorable M. TAILLON est heureux d'entendre la declaration du premier ministre ; mais elle ne s'accorde pas avec celles faites par les amis de l'honorable M. Mercier, sur les hustings.

Un ministre de la couronne a, paraît-il, declare que si les électeurs du comté de Shefford n'élisaient pas un partisan du gouvernement, ils ne recevraient rien de celui-ci.

L'honorable M. GAGNON dit que lorsque la chambre sera en possession des documents demandes on verra que le règlement a ete effectué d'une manière satisfaisante et équitable.

Il se défend contre l'accusation d'influence indue aupres des électeurs.

L'honorable M. TAILLON dit que si les municipalités doivent de l'argent au gouvernement et qu'on leur dise d'envoyer au parlement un candidat favorable au gouvernement cela est pour le moins extraordinaire.

M. DE GROSBOIS dit que dans la première lutte électorale, M. Savaria, le candidat conservateur avait montré une lettre de l'honorable Dr Ross alors premier ministre, promettant de régler la dette au fond d'emprunt municipal, si ce comté élisait M. Savaria.

L'honorable M. TAILLON fait un démenti formel de cette assertion en ajoutant qu'aucun membre du cabinet d'alors avait écrit une semblable lettre.

L'honorable M. TAILLON demande copie de toute correspondance, ordre en conseil, et de tous documents concernant la démission de M. F. Tellier, greffier de la cour du comté de Berthier.

L'honorable M. MERCIER nie que M. Tellier ait ete victime d'une injustice. M. Tellier a demandé d'être nommé à la charge de reviseur des listes électorales, promettant d'envoyer sa demission comme greffier aussitôt qu'il aurait assumé les nouvelles fonctions. Il a obtenu sa nomination et ses amis ayant demandé sa démission, le gouvernement a acquiescé à cette demande.

M. LEBLANC demande un état des noms de tous ceux dont les champs ont été endommagés par la grêle dans le comté de Laprairie et qui ont reçu des sommes d'argent pour ces dommages, du gouvernement de la province, avec le montant donné à chacun d'eux et la date de tel paiement.

De plus, copie de toute correspondance entre le gouvernement et MM. Varin et Chauveau en rapport avec la nomination de l'officier-rapporteur de la dernière élection dans le comté de Laprairie.

L'honorable M. MERCIER propose que cette dernière demande soit amendée de manière qu'elle se lise comme suit : " Des officiers-rapporteurs dans les deux dernières elections provinciales du comté de Laprairie."

L'amendement est adopte.

Plusieurs bills sont rapportés et la chambre ajourne vers 11.30 hrs.

TOUT HOMME

Qui est **Faible, Nerveux, Débile**, qui dans son **ignorance** et sa **Folie**, croit avoir perdu complètement sa **Vigueur du Corps et l'Esprit** et sa **Vitalité Entière**, toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des **Sources de la Vie. Maux de Tête, Maladies de l'Epine dorsale, Rêves navrants, Perte de Mémoire, Lâcheté et Irritabilité de Tempérament, Boutons et Rougeurs sur la figure** et tous les symptômes de **Debilité Générale, Consomption** dans un avenir rapproché, d'**Insanité**, peuvent trouver un remède efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la **Vigueur** de la **Jeunesse** et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux **Poumons** et aux **Nerfs**, reconstruisant le système musculaire et mettant en action toute l'énergie physique du corps humain. A suite de notre spécifique No 23 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines. **$2. Guérison garantie.** Notre spécifique No 24 est un **Remède** infaillible pour toutes les **Maladies Secrètes de quelque durée** qu'elle ait été. Vendu dans notre Garantie par écrit qu'il opère une **Guérison Prix $5. Compagnie de Médecine du Toronto.** Toronto Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des médecins physiciens qui ne connaissaient rien ou ne voulaient les progrès, rien pour la soulager, rien pour la guérir. Maintenant ce n'est plus une maladie incurable ou incurable quelle soit combattue par quelques remèdes. Votre santé peut encore être recouvrée par l'emploi de NOS REMÈDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient suffisants et empêchent par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les tiraillements de la poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $1.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Toronto, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux : noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré. Envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2, la bouteille. Compagnie de remède de Toronto. Toronto, Ont.

Articles de Toilette

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 3 donne un teint de fraîcheur de la jeunesse, c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix, $1.25. No 9 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $2.00. No 10 fait disparaître les taches de rousseur, les ampoules de feu. Prix, $1.5. No 11 fait disparaître les boutons sur la figure, $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 13 fait disparaître le poil du visage. Prix, $1.25. No. 14 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 15 fait disparaître les verues. Prix, $1.25. No 16 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 17 X, $5.00. No 18 Magnétique. Prix, $1.25. No 19 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 20 est une préparation infaillible pour consolider et développer le sein. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Le buste

No 9 est une préparation interne et externe qui développe le tissu mou des femmes et lui donne la plus belle proportion. C'est une préparation toute à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Maladies des femmes

No 29 guérit radicalement la leucorrhée, descente de la matrice et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les médecins les plus éminents recommandent cette préparation comme étant de beaucoup les plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Pilules françaises

Bien supérieures au seigle ergotés, à la tanaisie, à la pâte de Pomme. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillibles, préviennent la douleur et amènent le RÉGULARITÉ. Prix, $2.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Névralgie et rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 21. Il leur attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix, $1.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

" L'HOTEL RICHELIEU "

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

AVIS AUX MERES — Le " SIROP CALMANT DE MME WINSLOW " devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi " brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agreable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le Sirop calmant de Mme Winslow " et ne prenez aucune autre préparation.

POUR LA

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

MAGASINS :

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Pour acheter

DES

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions : Au comptant seulement

P. O'Reilly

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

PAS DE COUTER GRATIS !

Mais un bon goûter substantiel et à bon marché.

Quand vous êtes pressé, vous ne désirez pas attendre, tout est prêt à partir de 11 hrs. a.m., jusqu'au soir. Une bonne assiette de soupe, viandes, chaudes ou froides de toutes sortes. Salades en grande variété. (une specialité.)

C'est pour l'accommodation des marchands et des commis et le public en général. C'est le repas le plus succulant que vous pouvez vous procurer dans la ville et au plus bas prix que n'importe où. Venez à l' "International Hotel," sur la rue George et jugez par vous-même.

J. W. LANCTOT, Prop.

GEO. NICHOLSON, Restaurateur.

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du " Royal Exchange."

Les repas sont sérvis à toute heure, à la carte systeme européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privee est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli : enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adressez : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boite 576, Toronto, Ont 24-1-88-89

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous ses ouvrages faits a son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,

Rue George, Ottawa.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

ET

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY Propriétaire,

Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion téléphonique. 17—1—88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

TAPISSERIE !!

Venant d'être reçue un lot de Tapisserie dorée, importés.

CENTINS 30 CENTINS

PAR PIECE

EN MONTANT

Wm. HOWE

Rue Rideau, Succursale No 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

DE

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE

TAPISSERIES,

PEINTURES PREPAREE

HUILE

MASTIC

PINCEAUX,

VITRES, et

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

Hôtel du Canada

PARIS, 26, Rue de Chabrol, PARIS

(Près le Boulevard des Italiens)

ENGLISH SPOKEN

CARTES PROFESSIONELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

(Successeur de L. A. Olivier)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

BUREAU

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M

FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.

J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.

R. G. CODE. 23-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART E. H. CHRYSLER

J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

ARGENT A PRETER

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de remboursement en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

ARGENT A PRETER

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD

ALEX. C. RUTHERFORD

BRAGGE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

DENTISTE

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

OTTAWA

Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

OTTAWA

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

DE

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigares importés de premier choix.

Juges par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. — MERCREDI, 20 JUIN 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous

..... *billets de 1re série à $1.00.*

..... *billets de 2me série à $25 s.*

La somme de ..... *est ci-jointe.*

ADRESSE

Nom ..... No.

Rue .....

ou Boîte du Bureau de Poste No .....

Localité .....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez la et mettez la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada, L. A. Trepanier No 31, Rue Saint Patrice, agent pour Ottawa.

GRANDE VARIETE

DE

CHAPEAUX

FRANCAIS,

ANGLAIS,

AMERICAINS et

CANADIENS, Etc.,

CHEZ

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

CHEZ

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché où ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.--Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

Près de la rue Sparks.

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LEVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures legéres, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. No ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q